

TRANSJURASSIENNE : avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature

**PREFET
DU JURA**

La Transjurassienne, compétition emblématique du massif du Jura pour le ski de fond, a la particularité de se dérouler dans des zones fragiles sur le plan environnemental.

La majeure partie de son tracé se déroule en site Natura 2000 et ses différents parcours traversent des espaces de protection du grand tétras.

A ce titre, l'instruction du dossier nécessitait de requérir l'avis d'une instance indépendante : le Conseil National de Protection de la Nature.

Suite à la production par les organisateurs d'un dossier complémentaire soumis au CNPN, ce dernier vient d'accorder un avis favorable au parcours initial des 76 km de la Transjurassienne entre Lamoura et Mouthe, ainsi que pour le parcours de repli passant par le massif du Risol.

Un arrêté interpréfectoral va être rapidement être signé par les préfets du Doubs et du Jura pour autoriser le déroulement de la course au regard des critères de préservation de la nature. Il officialisera les engagements pris par les organisateurs afin de réduire et compenser les risques de dérangement hivernal du tétras. Ce sont en effet ces dérangements qui, lorsqu'ils se répètent à cette période de l'année où l'animal se nourrit peu, l'affaiblissent et contribuent à la raréfaction de l'espèce.

Les préfets du Doubs et du Jura, qui ont toujours indiqué vouloir accompagner les organisateurs en vue d'une décision positive, se réjouissent du concours apporté par leurs services, tant au niveau départemental que régional dans l'évolution favorable de ce dossier.

**C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E**

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr